

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE**

Séance du Lundi 23 Janvier 2023 à 14 heures 30

COMPTE RENDU

Madame Jocelyne Gizardin, Vice-Présidente, a la charge de présider la séance.

Elle procède à l'appel des administrateurs

Et constate l'absence excusée de :

- Monsieur François Commeinhes, Président ayant donné pouvoir
- Madame Céline Senegas, représentant Habitat Jeunes du Bassin de Thau

Et de

Monsieur Sylvain Dominguez, conseiller municipal

Madame Colette Rizzolo-Bresson, représentant l'Udaf

La présence de 9 membres restants,
Pour un total de 10 votants.

Le quorum étant respecté, et après approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil d'administration la Vice-Présidente déclare la séance ouverte et débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

Elle fait au préalable un point sur l'incendie du 31 décembre 2022, place Delille. Madame Muriel Garidou, chef du service insertion solidarité précise les actions menées par le C.C.A.S suite à ce sinistre.

Dix foyers ont été accompagnés, soit vingt-quatre personnes. Le CCAS a pris en charge 5569 € de frais d'hébergement, et des frais de restauration.

1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur délégation du conseil d'administration.

Madame la vice-présidente du C.C.A.S, fait un point sur les demandes d'aides, de domiciliations et de décisions en cours.

2/. Convention de mise à disposition par Sète Agloppôle Méditerranée au C.C.A.S de locaux communautaires pour la ludothèque 123 jouons.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

3/. Modalités de mise en place du compte personnel de formation (C.P.F).

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

4/. Mise à jour du tableau des postes budgétaires et des effectifs.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à la majorité.

5/. Taux de vacation animateur ALSH 6-10 ans.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

6/. Remboursement des frais d'entrée à des salons professionnels, séminaires ou colloques.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

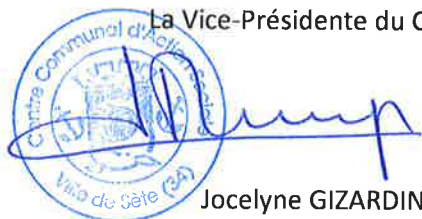
7/. Forfait mobilité durable

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ensemble des points portés à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance prend fin à 15 heures 30.

Sète, le 25 Février 2023

La Vice-Présidente du C.C.A.S



Jocelyne GIZARDIN